

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Les considérations relatives à l'élaboration de la ZIV (Zone d'Influence Visuelle) du projet Mélusine ne sont pas sans intérêt.

Cependant elles suscitent quelques commentaires.

Le principe défini par l'« *Illustration 5 : Schéma de principe des zones d'où le projet n'est pas visible en raison du relief* » n'est pas contestable. Le relief est effectivement le seul masque pérenne.

Par contre, les conclusions tirées de l'illustration 6 sont beaucoup plus discutables quant au masque qui serait fourni pas les boisements. Leur efficacité dépend de leur densité de plantation, de la saison (feuilles caduques ou persistantes) et de leur santé sanitaire, de nombreuses et nouvelles maladies atteignant désormais un grand nombre d'espèces d'arbres.

Il suffit de parcourir la campagne pour constater que, du jour au lendemain et de plus en plus souvent, des boisements disparaissent car ils sont tout simplement entièrement rasés, exploités ou malades.

Des sites familiers, sur des routes empruntées régulièrement, peuvent être bouleversés au point que parfois, la totalité de la végétation a disparu, ne restant que les miradors de chasse en lisière, que laissés le plus souvent à l'abandon.

Les boisements peuvent donc constituer temporairement des masques mais ne sont pas pérennes, leur exploitation est inéluctable (éventuellement pour la fabrication de pellets).

Autre commentaire relatif aux considérations suivantes (§ 1.2. page 9):

- La hauteur des éoliennes - cette donnée est fournie par le développeur, elle est **maximisante** à ce stade de l'étude,
- La position des éoliennes (pré-implantation) - cette donnée est fournie par le développeur, elle est **maximisante** à ce stade de l'étude, et ne tient pas compte des contraintes techniques et environnementales.

On voit mal, puisque nous en sommes au stade du projet définitif, en quoi les considérations ci-dessus seraient maximisantes ? La hauteur et la position des éoliennes sont fixées.

Enfin, sauf erreur, la carte de la ZIV avec dégradé de couleurs fonction du degré de la visibilité des éoliennes n'est pas produite (original de format A0 : 84,1 x 118,9 cm). Elle ne figure pas à l'index des illustrations (page 5).

En vous confirmant ma vive opposition à ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

T. de SAINT VICTOR